



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 03 AVRIL 2023

#### Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :

**30/03/2023**

#### OBJET

Subventions  
2023  
Accordées aux  
Associations  
&  
Au SIVE

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
**06 avril 2023**  
et publication du  
**06 avril 2023**

Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.

#### Le secrétaire de séance,

  
**Mme PERIDON-  
GONZALEZ Janine,**

Le Maire,

  
**Jean CRESPIY**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPIY, Le Maire.

**Étaient présents :** M. CRESPIY Jean, M. LEMOINE Denis, M. PERROT Alain, Mme PECCATTE Bernadette, M. DENOS Bernard, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, Mme CANCEL Émilie, M. VIDOTTO Matthieu, M. PEDOUSSAUD Jean, M. BELBEZE Jean-Jacques

**Étaient absents excusés :** Mme CARTAILLAC Aude,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions à attribuer pour l'année 2023 :

Associations	Montant attribué
<i>Monsieur Alain PERROT en sa qualité de membre de l'association, ne prend pas part au vote pour la subvention APCBA</i>	
APCBA (chasse)	200,00 €
<b>Approuvée : 9 voix pour</b>	
<i>Mme Janine PERIDON-GONZALES, M jean CRESPIY en leur qualité de membre du comité des fêtes ne prennent pas part au vote pour la subvention « Comité des fêtes ».</i>	
Comité des fêtes	3 470,00 €
<b>Approuvée : 8 voix pour</b>	
Mémoire de la résistance Saverdunoise	50,00 €
FNACA	50,00 €
Resto du coeur	150,00 €
Midi cardio greffe	50,00 €
APEV	150,00€
Le chaverdunois	160,00€
CLIC	150,00€
<b>Total budget -cpte 65748</b>	<b>4 430,00 €</b>
<b>Approuvée à l'unanimité</b>	

FUH	210.00€
<b>Total budget -cpte 65733</b>	<b>210,00 €</b>
<b>Approuvée à l'unanimité</b>	

OCCE COOP SCO école de Canté	120,00 €
OCCE COOP SCO école de Lissac	120,00 €
OCCE COOP SCO école de St Quirc	120,00 €
<b>Total budget -cpte 657348</b>	<b>360,00€</b>
<b>Approuvée à l'unanimité</b>	

<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>5 000,00€</b>
--------------------------	------------------

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa 12156\*06 ainsi que les pièces justificatives s'y raccordant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**ADOpte** la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

**Pour extrait conforme**